

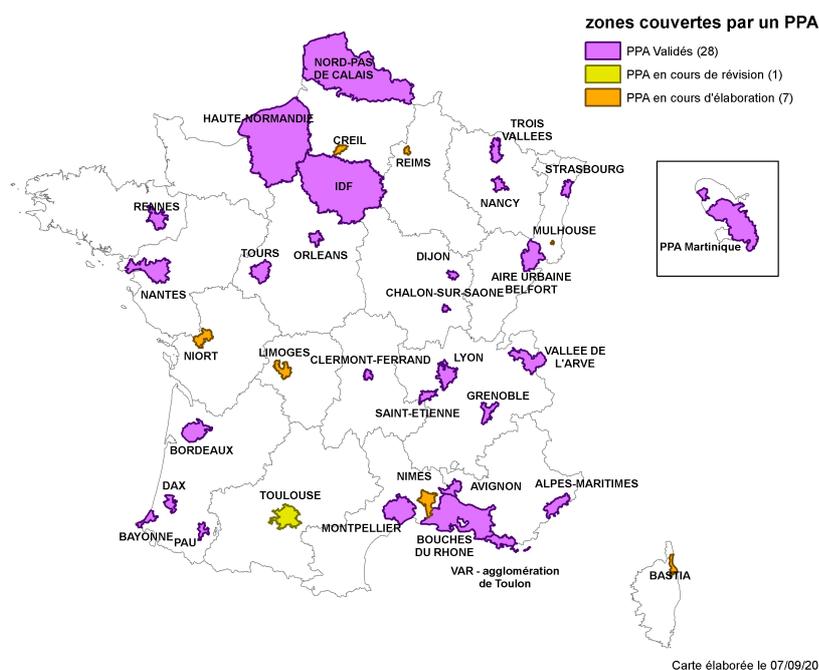
5. Lauréats de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans »

A l'occasion de la première journée nationale de la qualité de l'air le 25 septembre dernier, Ségolène Royal a dévoilé les 25 lauréats de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans ».

L'appel à projets avait pour but de faire émerger des « villes-laboratoires » volontaires qui expérimenteront des mesures radicales pour la qualité de l'air afin de faire baisser sensiblement, dans un délai de 5 ans, la pollution :

- **Proposer des actions dans tous les secteurs concernés**, adaptées aux spécificités du territoire :
 - les transports et la mobilité ;
 - le bâtiment : avec des plans ambitieux de rénovation énergétique des logements et une nouvelle conception urbaine ;
 - les activités économiques.
- **Créer ou préfigurer une zone à circulation restreinte**, où seuls les véhicules les moins polluants pourront circuler, les 20 collectivités lauréates s'engagent dans la création de telles zones.

Il s'adressait prioritairement aux villes couvertes par un plan de protection de l'atmosphère.



Les lauréats

25 dossiers de groupements de collectivités ont été retenus. Ils couvrent 735 communes et près de 15 millions d'habitants soit 24 % de la population française.

L'analyse des candidatures a abouti à la sélection de :

- **20 collectivités "Villes respirables en 5 ans"** : pendant cinq ans, les lauréats bénéficieront d'un appui financier et méthodologique de la part du ministère de l'écologie (fonds de financement de la transition énergétique) et de l'ADEME. Les actions proposées pourront être aidées jusqu'à un million d'euros maximum par lauréat. Des taux d'aides publiques plus importants pourront être alloués aux collectivités s'engageant dans la création d'une zone à circulation restreinte (ZCR), ou celles mettant en œuvre les actions les plus innovantes. Les collectivités pourront aussi avoir accès aux prêts croissance verte à taux favorables de la Caisse des dépôts. Par exemple pour les projets de rénovation énergétique de bâtiments.
- **3 collectivités sont lauréates « en devenir »** : ces projets prometteurs bénéficieront d'un délai complémentaire pour être complétés, avec, si les collectivités le souhaitent, l'appui de la part du ministère de l'écologie et de l'ADEME.
- **2 projets feront l'objet d'un contrat local de transition énergétique** : ces projets ne réunissent pas toutes les conditions requises par l'appel à projets mais sont déjà bien engagés. Si elles le souhaitent, les 2 collectivités s'étant mobilisées pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique via un contrat local de transition énergétique en faveur de la qualité de l'air.

20 collectivités "Villes respirables en 5 ans"

Nom	Population
Epernay (Communauté d'agglomération)	38 946 hab.
Reims (Métropole)	218 372 hab.
Strasbourg (Métropole)	477 502 hab.
Bordeaux (Métropole)	724 224 hab.
Côte Basque-Adour (Communauté d'agglomération)	124 703 hab.
Annemasse (Communauté d'agglomération)	83 834 hab.

Faucigny-Glières – Bonneville (Communauté de communes)	25 667 hab.
Grenoble (Métropole)	444 810 hab.
Lyon (Métropole)	1 310 082 hab.
Saint-Etienne (Métropole)	389 153 hab.
Dijon (Communauté urbaine)	251 079 hab.
Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris	7 100 000 hab.
Montpellier (Métropole)	441 136 hab.
Toulouse (Métropole)	700 000 hab.
Arras (Communauté urbaine)	101 879 hab.
Dunkerque (Communauté urbaine)	197 953 hab.
Lille (Métropole)	1 113 830 hab.
Rouen (Métropole)	488 630 hab.
Avignon (Communauté d'agglomération)	186 000 hab.
Pays de Lérins – Cannes (Communauté d'agglomération)	157 419 hab.

3 collectivités lauréates « en devenir »

Nom	Population
Clermont-Ferrand (Métropole)	160 053 hab.
Vallée de la Marne (Communauté d'agglomération)	34 000 hab.
Le Havre (Communauté d'agglomération)	241 860 hab.

2 collectivités auxquelles sont proposées un contrat local de transition énergétique

Nom	Population
Champlan	2 667 hab.
Saint Maur-des-Fossés	74 176 hab.